



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67  
Fax : 04.50.43.14.24  
[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 avril 2017**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents :** MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Eric MEYNET, Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT, Daniel MERCIER, Nathalie GONCALVES, Delphine CAPRI, Sophie CURDY, Anne PISSARD-MAILLET, Christine BUCCHARLES, Arnaud MAGREZ

**Excusés :** Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU

**Absent :** Néant

Claudine DEMIERRE a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-François GAUDIN examine et approuve les comptes administratifs de l'exercice 2016 proposés par M. Régis FORESTIER, Maire.

**COMMUNE**

- dépenses de fonctionnement :	2 890 580,02 €
- recettes :	3 258 079,71 €
+ excédent antérieur reporté :	264 763,07 €
- dépenses d'investissement :	1 122 944,46 €
+ restes à réaliser :	803 125,00 €
- recettes d'investissement :	887 302,45 €
+ excédent antérieur reporté :	757 949,61 €
Soit un excédent global de clôture de :	351 445,36 €

**REGIE DES REMONTEES MECANIQUES**

- dépenses d'exploitation :	2 080 997,41 €
+ déficit antérieur reporté :	551 665,51 €
- recettes d'exploitation :	2 220 461,38 €
- dépenses d'investissement :	349 581,45 €
- recettes d'investissement :	309 693,87 €
+ excédent antérieur reporté :	628 358,08 €
Soit un excédent global de clôture de :	176 268,96 €

## **SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- dépenses d'exploitation :	444 984,06 €
- recettes d'exploitation :	594 875,78 €
+ excédent antérieur reporté :	81 613,47 €
- dépenses d'investissement :	1 420 064,20 €
+ restes à réaliser :	81 588,60 €
- recettes d'investissement :	841 472,48 €
+ excédent antérieur reporté :	44 520,64 €
Soit un excédent global de clôture de :	32 893,51 €

- 2) Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public.
- 3) Il décide pour 2017 de laisser inchangés les taux des impôts locaux à savoir :

- Taxe d'habitation :	21,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	71,41 %
- 4) Il alloue une subvention de 2 900 € à l'ECOMUSEE PAYSALP pour l'action « don de mémoire » et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'ECOMUSEE PAYSALP la convention concernant la valorisation de son patrimoine culturel.
- 5) Il adopte les budgets primitifs 2017 concernant la Commune ainsi que le service des Eaux et de l'Assainissement.  
Ces budgets se présentent comme suit :

## **COMMUNE**

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 2 993 881,39 €.  
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 2 111 201,26 €.

## **SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 638 463,67 €.  
L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 937 503,89 €.

- 6) Il décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, des adjoints et de conseillère déléguée en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 7) Il accepte d'établir avec la Société CIEL un bail commercial concernant l'emplacement du chalet bureau de l'école de parapente « Les Choucas » moyennant le versement d'un loyer annuel de 570 €.
- 8) Il accepte la cession à la SCI FORESTIER EVOLUTION de 4 parcelles de terrain, d'une superficie totale de 1680 m<sup>2</sup>, situées dans la zone artisanale des Terres Blanches, pour la somme totale de 63 778 € HT.
- 9) Il accepte également la cession à la Fruitière des Hauts-Fleury de 4 parcelles de terrain, d'une superficie totale de 1220 m<sup>2</sup>, situées dans la zone artisanale des Terres Blanches, pour la somme totale de 42 284 € HT.

- 10) Il adopte le projet relatif aux travaux du chemin de la Platière pour un montant prévisionnel de travaux de 37 885 € HT soit 45 462 € TTC et sollicite des subventions de la Région et de l'Europe au titre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2020.
- 11) Il décide pour 2017 de laisser inchangé le montant de la participation financière annuelle des familles pour les transports scolaires, à savoir :
- 68 € pour un enfant
  - 57 € pour le deuxième
  - 48 € pour le troisième
- 12) Il émet un avis favorable à la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par Mme Sandie DUFRESNES (Les Terrasses du Haut-Fleury).

Le Maire,  
Régis FORESTIER

